34e ANNEE N° 2664 PARAIT LE SAMEDI 12 MAI 1923

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN DEMOCRATE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Neuf francs par an

ETRANGER, port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON

Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence Havas*, 62, Rue de Richelieu, et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne) 0,50

Commerciales (la ligne) 0.60

Réclames (la ligne) 0,80

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gre.

LETTRE DE PARIS

Un Point critique

8 Mai 1923.

La France et la Belgique ayant conjointement répondu par une fin de non-recevoir aux propositions inadmissibles que les Allemands avaient cru bon de leur faire ainsi qu'à l'ensemble des alliés, la Chancellerie anglaise se montre mécontente de ne pas avoir été consultée et de n'avoir pas pu exposer son point de vue à l'Allemagne, d'accord avec la France, dans la note que nous avons retournée.

— C'est à mon instigation, sur mon conseil, dit Lord Curzon, que M Cuno s'est décidé à rompre la glace. Je l'y ai engagé pour amener une conversation d'où peut sortir un règlement général que nous désirons tous. Or, par votre refus pur et simple, vous rompez tous pourparlers et nous retombons dans le chaos.

A quoi nous objectons :

Vous nous avez laissé aller dans la Ruhr seul avec la Belgique : c'est à elle et à nous qu'il appartient de fixer l'heure où nous en sortirons. Nous n'en faisons d'ailleurs point un secret et nous tenons à ce qu'il soit bien acquis que nous ne nous dessaisirons de ce gage que le jour où nos débiteurs nous en aurons fourni un autre. Or, si nous étions en conversation avec vous Anglais, vous auriez commencé par nous demander de quitter la Ruhr sur de simples promesses allemandes. Le malentendu entre vous et nous qui reste inconciliable, se fut donc accusé Etait-ce bien nécessaire ?

Comment les choses peuvent-elles se passer maintenant ?

L'Angleterre qui ne tient pas l'initiative des opérations et qui semble en souffrir, va s'efforcer d'obtenir des Allemands des concessions étendues afin que sur une nouvelle capitulation, cette fois moins vaine, Londres puisse faire entendre sa voix chez nous avec autorité.

Si nous voulons, comme c'est l'intérêt général, éviter une nouvelle tension entre la France et l'Angleterre, il faut donc profiter des jours qui viennent pour nous accorder avec Lord Curzon afin d'éviter de sa part une intervention isolée dans laquelle l'orgueil anglais se trouverait engagé contre nous. En fixant en commun les garanties effectives que l'Allemagne doit nous offrir, le problème sera résolu. Nous pouvons reconstituer sur ce point le front allié, si nécessaire à l'équilibre politique et économique du monde.

E. J.

Les Bas-Alpins à Nice

De l'*Eclaireur de Nice.*

L'Amicale des Bas-Alpins résidant à Nice, et qui compte plus de 250 membres, a donné hier, à midi, au Château des Vespins, « Eden-Pension », au Cros-de-Cagnes, son banquet annuel.

Près de quatre-vingt convives avaient répondu à l'appel du président de l'Amicale, M. Dou, conseiller municipal.

Les tables avaient été dressées en plein air, dans un jardin tout fleuri de giroflées, de roses et de tulipes, dans un cadre vraiment délicieux qui ajoutait à la gaieté de ces cordiales agapes.

A la table d'honneur, avaient pris place, aux côtés du président, M. Dou : Mme Henriette Massot-Devèze, licenciée des lettres, avocate et poète ; docteur Coulomp ; MM. Garcin, conseiller municipal représentant le Maire de Nice ; Jean-Paul, Falicon, Proal, Jaubert, officier de paix ; Caire, Borrelli, les représentants de la Presse, etc....

Le menu préparé par M. Gabriel Annel, le réputé vatel du Château des Vespins, était savoureux et les vins du meilleur cru.

Au champagne, le président, M. Dou, prononça une spirituelle allocution tout à fait de circonstance, qui lui valut une salve d'applaudissements.

Il n'y eut pas d'autres discours, mais, en revanche, beaucoup de chansons, et aussi des vers finement ciselés et récités avec goût par leur auteur. On chanta en français, puis en patois bas alpin. Les plus applaudis furent : Mme Massot, qui enleva le prix d'excellence ; M. Caire, premier prix ; M. Jaubert, 2e prix.

La fête avait commencé le matin par d'intéressantes parties de boules chaudement disputées, qui reprirent de plus belle après le banquet. Les gagnants reçurent de fort jolis prix, dont une plaquette en argent, offerte par le Maire de Nice ; des objets d'art et des objets utiles aussi.

Cette charmante journée de fête familiale se termina tard dans la soirée, mais trop tôt au gré de chacun. Félicitons ceux qui surent si bien l'organiser et remercions les de l'accueil qu'ils ont réservé au représentant de l'*Eclaireur*.

La France au Travail pour réparer ses dommages de guerre

Quelques Chiffres

Effort accompli au 1° Janvier 1923 par le Ministre des Régions libérées pour la réparations des dommages subis par la France au cours de la guerre 1914-1918 :

Maisons détruites	741.993
Reconstruites	553 977

Sur 3 306 350 hectares de terrains dont 1.923.479 de terres labourées bouleversées 1.698.200 ont été remises en culture.

Usines détruites	22 900
Peuvent fonctionner	19.967

Sur 4.690 183 habitants des régions dévastées qui avaient dû fuir devant l'envahisseur 4.074.970 ont pu regagner leur foyer reconstruit.

Kilomètres de route à refaire	59 697
Achevés	32.650
Ouvrages d'art à reconstruire	6 123
Egalement achevés	5.189

Avant la guerre il existait environ 2.700 000 têtes de bétail dans les régions dévastées, à l'heure actuelle il a été procédé à l'envoi de 1 500.000 têtes.

Le total des dommages subis par la France dans les régions dévastées est de 102 milliards de francs ; sur cette somme la France a déjà contribué pour 49 milliards de francs tandis que l'Allemagne n'a payé que 4 milliards.

La Dépopulation rurale et la Réforme du Code civil

Les statistiques de 1922 sont aussi attristantes, au point de vue de la natalité, que celles des années précédentes, sinon plus. La France va en se dépeuplant chaque jour, puisque les décès l'emportent sur les naissances. Le mal frappe aussi bien les villes que les campagnes qui, pendant longtemps, ont été les grands réservoirs d'hommes du pays.

Laissant de côté le problème urbain, nous ne voulons nous occuper ici, que de la dépopulation rurale.

La France était encore, au commencement du siècle dernier, un pays essentiellement agricole, dans lequel la population rurale l'emportait de beaucoup sur celle des villes en 1911, elle était tombée à 56 0/0 de la population totale et, actuellement, elle est bien au-dessous de 50 0/0.

Les causes de la dépopulation des campagnes sont multiples et nous ne les rechercherons pas, mais il y en a une qui domine, peut-être, toutes les autres : c'est le régime successoral. Notre Code civil enlève au père de famille la liberté de disposer de ses biens après sa mort, puisque, d'après l'article 913, les libéralités, soit par actes entre vifs, soit par testament, ne peuvent excéder le tiers des biens du disposant s'il laisse deux enfants, et le quart, s'il en laisse trois ou un plus grand nombre.

Il y a plus. Non seulement la loi réduit ainsi la quotité disponible, mais elle prescrit encore le partage *en nature*. Chacun des cohéritiers, dit l'article 826, peut demander sa part *en nature* des meubles et immeubles de la succession.

L'article 832 prescrit bien que, « dans la formation des lots, on doit éviter, autant que possible, de morceler les héritages et de diviser les exploitations » ; mais il ajoute : « qu'il convient de faire entrer dans chaque lot, s'il se peut, la même quantité de meubles, d'immeubles, droits ou de créances de *même nature* et valeur ». Et la Cour de Cassation ayant adopté cette dernière jurisprudence, qu'un héritier, seul, le veuille, et voilà la propriété rurale partagée, démembrée.

Si, matériellement, la propriété ne peut être partagée, ou si, par hasard, il y a des mineurs, oh ! alors, c'est la licitation, la vente à l'encan, avec les frais énormes qu'elle comporte, le patrimoine s'en allant à des étrangers, la dispersion, en une heure, de ce qu'on a mis des années, des générations, à rassembler.

Même de son vivant, le chef de famille ne peut assurer la transmission de son domaine à celui de ses enfants qui paraît le plus apte à le faire valoir, en attribuant aux autres une somme équivalente, puisque, là encore, si un enfant reçoit pour sa part une terre, chacun de ses co-héritiers doit en recevoir une aussi, et conserve pendant dix ans, trente ans même, selon qu'il y a eu partage entre vifs ou testamentaire, le droit de réclamer sa part non seulement en valeur, mais *en nature*.

Et alors ? Alors, le paysan, attaché au sol

© VILLE DE SISTERON

qu'il a arrosé de ses sueurs, fécondé par son travail, et qui représente quelque chose de lui même, le paysan qui, comme tout homme, a le secret désir de conserver son œuvre à un héritier de son sang, que fait-il ? Il sacrifiie sa descendance à sa terre et borne le nombre de ses enfants,...

Là est le danger. Les meilleurs, les plus grands esprits l'ont compris, depuis les économistes jusqu'aux hommes politiques, de Le-Play à M. Viviani qui résumait dernièrement les ravages du partage incessant des domaines agricoles de la façon suivante : dépopulation, désagrégation et déracinement des familles, évaporation des biens.

Et le dernier Congrès national de la Natalité votait la motion suivante : « Le Congrès, considérant que la principale cause de l'abaissement de la natalité à la campagne se trouve dans la crainte du morcellement de la propriété foncière, émet le vœu que le père de famille ait la liberté absolue de tester. »

C'est justement cette réforme du Code civil qu'il appartient au monde agricole de réclamer.

Qu'on ne se laisse pas influencer par ce qu'elle pourrait avoir de contraire à certains grands principes. Bonaparte, en paraissant consacrer la loi votée surtout d'enthousiasme par la Convention, obéissait à des raisons personnelles, et visait surtout les grands propriétaires qui lui étaient hostiles puisque trois ans aprés l'établissement du Code civil, il restaurait le droit de primogéniture en faveur des hauts dignitaires de l'Empire. Seulement, en visant les grands, il a atteint les petits.

D'ailleurs, l'exemple de nations, comme l'Amérique, l'Angleterre et le Canada, où la liberté testamentaire est absolue, et dont on ne peut nier la prospérité, est de nature à nous rassurer sur le résultat d'une réforme que d'autres peuples tels que la Catalogne, les Provinces basques, la Prusse, ont été amenés à réclamer et ont obtenue, pour le plus grand bien de l'agriculture et du Pays.

LA FETE DU FAUBOURG

De notre envoyé spécial :

Comme sa sœur la République de Montmartre, notre sympathique voisine la République Baumienne a célébré dans l'allégresse générale de ses défenseurs sa fête annuelle et fleurie. Favorisée par un temps splendide elle a obtenue un plein succés et les visiteurs s'y sont rendus nombreux. Les Touristes des Alpes qui veulent entretenir avec elle de bonnes relations de voisinage ont réhaussé de leur présence cette fête toute prolétarienne. Reçus avec égards par les autorités de cette République naissante ils ont dirigé vers les assistants un flot impétueux d'harmonie qui les a émotionnés, a leur tour ceux-ci ont dirigé vers les musiciens un tir d'applaudissement auxquels ils sont très sensibles.

Après le concert, les sports, les jeux, les courses furent trés réussies. La course de bicyclette réunissait 11 coureurs pris parmi les meilleurs de la région se classant ainsi : premier prix, Maurel de Pertuis sur cycle Roux ; deuxième, Delapeire de Pertuis sur cycle Griffon ; troisième, François de Gigors et enfin quatrième Delapeire jeune de Pertuis.

Le soir a 9 heures le bal champêtre fut l'occasion offerte à nos jeunes faubouriens pour aller en fourrageurs dans les endroits les plus discrets, aussi, il fallait voir avec quel zèle danseurs et danseuses se livrèrent à un Jazz-band éfréné.

Le concours de boules de mardi fut disputé avec âpreté par de vaillantes équipes sous l'œil scrutateur du commissaire du faubourg qui la ficelle en main n'eût garde de laisser attribuer un point douteux. Mais disons de suite que pour l'honneur de la République Baumienne il n'eût pas à intervenir une seule fois, les parties furent loyalement gagnées par l'équipe Moullet-Martin-Barthélemy qui s'assura le premier prix, tandisque l'équipe Fine-Simon-Brun s'attribuait le deuxième et l'équipe Estournel-Pascal-Chaix remportait le troisième prix.

Une constation pénible a été faite : les pois-chiches, les légendaires pois-chiches assaisonnés on sait comment ont disparus du programme officiel et des repas pantagruéliques qui avaient lieu le lundi et qui constituaient la musique des pauvres dont les échos ébranlèrent quelque peu les assises du Rocher de la Baume. C'est là un fait regrettable que nous empressons de signaler au commissaire. Résumons-nous et disons que pendant les journées des 5, 6 et 8 Mai ce ne fut que jeux, chants et amusements. La tombola organisée par le Comité sera tirée ce soir au clair de lune et sur le point le plus culminant du rocher en même temps que se tiendra le concours de chant qui comprend les prix suivants : Messieurs, 1e prix, 20 fr. ; 2me prix 20 billets de la tombola — Dames, 1r prix 12 fr. ; 2me prix 16 billets de la tombola et une poignée de figues. — La liste des numéros gagnants sera publiée dans Sisteron-Journal de samedi prochain. En voici la nomenclature :

1 1 bicyclette, cycle Marcel, offerte par le Comité des Fêtes 1923.
2 1 bouteille Malaga, offerte par le Comité des Fêtes 1922.
3 1 cofiret bois, id id
4 1 bouteille Cognac, id id
5 1 panier à salade, id id
6 1 porte trésor, id id
7 1 boite conserves, id id
8 1 lot chocolat, id id
9 1 bouteille champagne, id id
10 1 bouteille Parfait Amour, id id
11 1 chaise longue, offerte par M. Pellegrin, ébéniste.
12 2 vases à fleurs, offerts par M. Baume, bazar.
13 1 bouteille champagne, offerte par M. Corradi.
14 1 bouteille Bitter américain, offerte par M. Nicolas, café.
15 1 bouteille Punch au kirsch, offerte par M. Magaud, café.
16 1 bouteille sirop de Simon, offerte par M. Put, café.
17 1 bouteille Bordeaux, offerte par M. Vigné café.
18 1 bouteille vin vieux, offerte par M. Barthéltmy, café
19 1 bouteille Byrr offerte par M Ferrary, café.
20 1 bouteille amer Ste-Beaume, id
21 1 bouteille vin vieux offerte par M. Meyssonnier,
22 1 bouteille Cap (Rossi) offerte par M. Rullan Michel, vins.
23 1 bouteille Parfait Amour offerte par M. Peignon, café.
24 2 bouteilles vin mousseux, X.
25 1 bouteille Asti, offerte par M. Lieutier vins.
26 1 bouteille Mousseux offerte par M. Rullan Jean, produits d'Espagne.
27 1 poulet offert par M. Coton.
28 1 panier fraises offert par M. Rogond.
29 2 pipes, X.
30 1 sac plâtre offert par M. Allègre, matériaux de construction.
31 1 corbeille pommes de terre offerte par M. Preyre.
32 1 saucisson offert par M. Richaud, boucher.
33 1 paire souliers offerte par M. Chastel, chaussures.
34 1 flacon parfumerie offert par M. Petit, coiffeur.
35 1 saucisson offert par M. Courbon, boucher.
36 1 glace offerte par M. Peyrothe, bijoutier.
37 1 porte feuille offert par M. Gueyrard, mercier.
38 1 étui à cigarettes offert par M. Imbert, bijoutier.
39 1 beurrier id id
40 1 boite savonnettes offerte par M. Fine, coiffeur.
41 1 saucière offerte par M. Audibert, épicier.
42 1 saucisson offert par M. Meysson, boucher.
43 1 cafetière émaillée offerte par M. Gachet, quincailler.
44 1 paire bretelles offerte par Mme Vve André, tailleur.
45 1 jeux ménage offert par M. Justet, mercier.
46 1 série mouchoirs offerte par Mme Morère, lingerie
47 1 tablier fillette id id
48 1 pot confiture offert par M. Jean Amielh, primeurs.
49 1 paire bas fil offerte par M. Vernet, tissus.
50 1 boite papier à lettre offerte par M. Pascal Lieutier, imprimerie-librairie
51 1 saucisson offert par M. Ch. Donzion, boucher.
52 2 vases à fleurs offerts par Mme Clergue, libraire.
53 1 boite fruits confits offerte par M. Clovis Bonnet, confiseur.
54 1 flacon parfumerie offert par M. Bernard, coiffeur.
55 1 paire pantoufles offerte par M. Julien Elie, chaussures.
56 1 écrin plumier offert par M. Bekman, relieur.
57 1 superbe encrier offert par M. Roubaud, bijoutier.
58 1 fougasse offerte par M. Robion, boulanger.
59 1 lapin offert par M. Imbert.
60 1 sac pommes de terre offert par M. Estublier.
61 40 kilos pommes de terre offerts par M. Alphonse.
62 1 chien de garde offert par M. Tarquin.
63 1 pliant offert par M. Chaix, menuisier.
64 1 paire bas offerte par Mme Gui, mercerie
65 1 série casseroles offerte par M. Revest, ferblantier.
66 1 collier perles offert par M. Aubert, bijoutier.
67 6 cuillères à café X.
68 1 gâteau "Véritable Sisteronnais" offert par M. Brouchon, confiseur
69 2 vases à fleurs offerts par M. Put, épicier.
70 1 échenilloir offert par M. Tourès.
71 1 vessie graisse offerte par M. Audibert, boucher.
72 1 douzaine œufs offerte par M. Brémond Cyrile.
73 1 bouteille vin muscat offerte par M. Paret, vins.

Chronique Locale

SISTERON

Classe 1924. — La nouvelle loi de recrutement du 1r avril prévoit que les jeunes gens ayant atteint ou devant atteindre l'âge de 19 ans au cours de l'année 1923 seront recencés avant le 1e Juin 1923. Ces jeunes gens ne devront d'ailleurs être incorporés : ceux nés avant le 1e Juin 1904 qu'à partir du 10 mai et ceux nés entre le 1e Juin et le 31 décembre qu'à partir du 10 Novembre 1924

Les jeunes gens qui ne se sont pas encore présentés à la mairie de Sisteron sont priés d'aller se faire inscrire

***

Musique. — Notre Société Musicale invitée par le Comité de Manosque à participer aux succès de ses fêtes, partira pour cette ville dimanche matin et retournera dans la nuit.

La Chute de Sisteron. — La Cie des Forces Motrices de la Durance qui est concessionnaire du canal et de la chute de Sisteron, a demandé une prorogation de 5 ans pour exécuter les travaux, le délai de sa concession venant prochainement à expiration.

MM. Paul Raynaud et Frédéric Anglès ont fait voter par le Conseil général, le mois dernier, un vœu tendant à ce que la prorogation ne soit accordée qu'à la condition que les travaux de la chute de Sisteron soient commencés et rappelent que la concession doit devenir caduque si l'ensemble des travaux prévus n'est pas effectués.

— o —

Erratum. — Dans notre dernier numéro une erreur de date dûe à une lecture de copie défectueuse s'est glissée dans l'annonce de la réunion qui doit avoir lieu à Remollon (H-A) et ou sont convoqués toutes les personnalités politiques des Hautes et Basses-Alpes. Cette réunion aura lieu le dimanche 10 Juin et non le 17. Nous tenons à rectifier car l'erreur pourrait produire une confusion regrettable.

***

Casino-Théâtre. — C'est demain dimanche que la Tournée Lyrique donnera à 9 heures précises la soirée de grand gala avec le célèbre ténor De Folco, le Caruso français, qui se fera entendre dans la *Tosca*, *Paillasse*, *Cavalleria Rusticana*, *Rigoletto*, etc, etc... Le baryton Toni-Nelly, de la Gaîté Lyrique, dans les *Cloches de Corneville*, *Les Mousquetaires au Couvent*, *La Traviata*, *Faust*, etc, etc... La divette Rose Sauveur dans le fameux boléro du *Cœur et la Main* et les dernières créations. Le comique fantaisiste Sabor dans ses dernières créations. Le fin diseur Georval de l'Alcazar, etc, etc...

Prix des places : Premières, 5 fr. Secondes, 3 fr. La location est ouverte au Casino.

Papier ver à soie en vente à l'imprimerie-librairie du *Sisteron-Journal.*

© VILLE DE SISTERON

— Casino-Cinéma —

Programme du Samedi 12 Mai 1923 en soirée et du Dimanche 13, en matinée :

Pathé-Revue. actualités.

L'Auberge, drame en 4 parties.

VINGT ANS APRES, 3me épisode : La Bataille de Lens.

LUI chef de rayon, comique.

Le piano sera tenu par M. Bombled, chef de musique.

Prix des places : parterre, 2 fr. ; galerie, 1 fr. 50 en soirée. En matinée entrée générale, 1 fr. 50 ; Enfants, 1 fr.

ETAT-CIVIL

du 4 au 11 Mai 1923

NAISSANCES

André-Lucien-Ernest Espinasse, rue Porte-Sauve.

Maurice-Auguste Pons, fabrique de papier.

Publications de Mariage

Néant.

Mariage

Néant.

Décès

Marie-Louise Trémier, 56 ans, hôpital.

On demande un apprenti chez *M. BORRELY*, peintre rue Saunerie.

Les Bons à Lots
DE
l'Exposition Internationale

des Arts Décoratifs de Paris, 1925 sont le billet de loterie idéal

AVANTAGES : Nombreux lots, dont 4 de 1 million ; 2 de 500 000 fr. ; 46 de 100 000 fr. Tous les bons non primés seront remboursés à 50 fr. Chaque bon donnera droit à 20 tickets d'entrée à l'Exposition et à 2 voyages pour Paris, à prix réduit.

Prix : 50 francs,

payables immédiatement

On souscrit, dès à présent, sans frais, à la

Société Générale

à Digne, *15, boulevard Gassendi et à son bureau de* Sisteron, *rue Droite.*

A LOUER

Propriété avec Maison d'habitation

S'adresser à Mme Vve BONNET.

A VENDRE

Une grande Charrette

en bon état

S'adresser à M. Théophile ROMAN Rue Deleuze, Sisteron.

BONNE OCCASION

A VENDRE

Une Bicyclette fillette

à l'état complet de neuf.

S'adresser au bureau du journal

CHAPELLERIE FRANÇAISE

N. CLÉMENT, Rue Droite, Sisteron

M. Clément informe les commerçants en chapellerie qu'il tient a leur disposition un stock formidable de chapeaux et casquettes des principales fabriques françaises avec des prix défiant toute concurence à qualité égale.

Conseil de la Semaine

A tous ceux qui étouffent, à ceux qui ont la respiration sifflante et de l'oppression au moindre effort, aux asthmatiques, aux bronchiteux, il faut conseiller la Poudre Louis Legras. Ce merveilleux reméde calme en moins d'une minute et d'une façon durable les plus violents accès d'asthme le catarrhe, l'emphysème, la toux de la bronchite chronique et guérit progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris), adressé à Louis Legras, 1, Bd Henri-IV, à Paris.

Atelier de Serrurerie

EYSSAUTIER-GRIVANNES

No 5, Rue Saunerie - SISTERON

M. Grivannes à l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir, rue Saunerie, No 5, un atelier de Serrurerie-mécanique et qu'il se tient à la disposition du public pour tout travail et toute réparation. L'entrée de l'atelier a lieu par l'atelier de menuiserie Chaix.

En vente à la librairie LIEUTIER.

ON DEMANDE un apprenti Typo à l'Imprimerie du *Sisteron-Journal*.

CONFETTI UNICOLORES

en vente à la Librairie LIEUTIER, 25, Rue Droite, Sisteron.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditérannée

Services Automobiles P.L.M. en Corse

La Compagnie des Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerranée informe le public que le Circuit du Cap Corse, qui fonctionnait le lundi au départ de Bastia, est reporté au dimanche. Il n'est pas apporté de changement au circuit qui a lieu le mercredi sur le même parcours.

Les autres Services automobiles continuent à circuler aux jours suivants et seront, comme les premiers, maintenus jusqu'au 31 mai 1923 :

Circuit d'Orezza : le jeudi au départ de Bastia

Service des Sanguinaires : les jeudi et samedi au départ d'Ajaccio ;

Service des Calanches et du Col de Vergio : le dimanche au départ d'Ajaccio, le mardi au départ de Corte.

CREDIT A L'EPARGNE

Entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat

Doyenne des Sociétés de Capitalisation

Siège Social à Lyon

Réserves : VINGT MILLIONS

Constitution d'un capital de **1000** fr. par cotisation de **5** francs par mois

Remboursements anticipés par tirages mensuels

Pour renseignements et souscriptions s'adresser à M. ESCLANGON, *Inspecteur Départemental, Rue Droite à* **Sisteron** *(Basses-Alpes)*

EXPOSITION INTERNATIONALE

des Arts Décoratifs et Industriels Modernes

ÉMISSION de 2.000.000 de Bons à Lots de 50 fr.

Donnant droit à **20** Tickets d'entrée de **2'50** et à réductions sur Chemins de fer et Théâtres.

TABLEAU DES LOTS :

4 Lots de	1 MILLION de fr.		4.000.000 fr.
2 —	500.000 fr.		1.000.000 fr.
46 —	100.000 fr.		4.600.000 fr.
10 —	50.000 fr.		500.000 fr.
726.000 —	100 fr.		72.600.000 fr.
Soit 726.062 Lots pour			82.700.000 fr.

1er Tirage le 6 Août 1923.

Les tirages et le paiement des Lots auront lieu au CRÉDIT FONCIER DE FRANCE.

Souscription ouverte dès le 16 Mai 1923 jusqu'à concurrence des Bons disponibles.

On peut souscrire par Correspondance.

HERNIE

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

LA GUERISON Certaine et radicale de la hernie par le port du bandage ne peut être obtenue qu'en adoptant le nouvel appareil sans ressort muni de la merveilleuse compression souple **M. GLASER** pelote à le grand *spécialiste de Paris, 44, Boulev.. Sébastopol, (anciennement No 63)*. Cet appareil, le seul reconnu officiellement par le corps médical assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles.

En voici des preuves :

Nous autorisent à publier leur nom :

M. Gauthier J. route du Teil, Montélimar Drôme) hernie guérie ;

M. Besset P. St-Cyr par Davezieux (Ardèche) hernie guérie.

M. Garnodier à Sarras (Ardèche) Hernie guérie.

M. Taro L. 2 rue Smolet à Nice (A.-M.) hernie guérie.

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat garanti d'ailleurs par écrit, M. Glaser invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous de 8 heures à 4 heures.

à FORCALQUIER, 11 Mai de 10 h. à 3 h. Hôtel des Lices.

à DIGNE, 12 Mai, Hôtel, Boyer-Mistre.

à MANOSQUE, 13 Hôtel Pascal.

à **SISTERON**, samedi 19 mai de 10 à 4 heures, Hôteldes Acacias.

VARICES - OBESITE

Matrice, Déplacement des Organes

TRAITE de la HERNIE - BROCHURE des BAS à varices et Ceintures Ventrières. Extr. de l'Album des Ceintures Maillots

— Franco sur demande —

LE PLUS MODERNE DES JOURNAUX

EXCELSIOR

Grand illustré quotidien à 20 cent.

PUBLIE LE DIMANCHE

Un Magazine illustré en couleurs

EXCELSIOR-DIMANCHE

20 à 24 pages — *Le N° ordinaire et le Magazine réunis* — **30** cent.

SPÉCIMEN FRANCO SUR DEMANDE

Abonnements à EXCELSIOR pour les Départements:

Trois mois **18** fr. | Six mois **34** fr. | Un an **65** fr.

Abonnements à EXCELSIOR-DIMANCHE:

Prix de faveur pour les abonnés d'EXCELSIOR

Trois mois **2** fr. **50** | Six mois **4** fr. **50** | Un an **8** fr.

Abonnement spécial au N° ordinaire du dimanche et à EXCELSIOR-DIMANCHE : Un an **15** fr.

En s'abonnant 20, rue d'Enghien, Paris, par mandat ou chèque postal (Compte n° 5970), demandez la liste et les spécimens des Primes gratuites *fort intéressantes.*

Mauvaise Vue - Surdité

PROVOQUÉE PAR L'AGE OU LA MALADIE

YEUX ARTIFICIELS

NOUVELLES PROTHÈSES MOBILES

L'application en sera faite immédiatement et sans **douleurs**

Nous apprenons que M. ROUVIERE, un des **ocularistes** le plus réputé de Lyon, 20 Cours Morand, sera de passage de 8 à 3 h.

à BRIANÇON, Hôtel Terminus le 22 Mai ;

à GAP, Hôtel des Négociants le 23 Mai ;

a EMBRUN Hôtel Moderne le 24 Mai ;

à VEYNES, hôtel de la Gare-Buffet, le 21 Mai ;

à SISTERON hôtel des Acacias le 26 Mai ;

à APT hôtel du Louvre le 27 Mai ;

à CAVAILLON hôtel Moderne le 28 Mai.

L'ŒIL et L'OREILLE sont les organes qui nous mettent le plus directement en relations avec le monde extérieur c'est eux qui nous donnent les perceptions les plus précieuses ; la faculté de **Voir** et **d'Entendre** aussi, une diminution de sensibilité de l'une des ces facultés devient-elle pour nous, une source des plus **Graves Dangers.**

NOUVELLES Combinaisons optiques grossissant 1/8, pour **Amblyope, cataractes,** opérées ou au début, **strabisme (ENFANTS QUI LOUCHENT).**

Nous invitons très instamment à profiter du passage de ce grand spécialiste réputé, qui corrigera les vues les plus mauvaises et livrera tout ce qui est nécessaire à une bonne vision et audition.

TUBERCULEUX GUÉRIS

par le traitement à base d'*ELIXIR DUPEYROUX*: *M. Gaston DECUQ, tailleur au Bon-Sauveur, à Albi (Tarn)*, atteint depuis six mois d'une bronchite aiguë tuberculeuse au 2me degré avec crachements de sang, douleurs aiguës à l'omoplate droite, fatigue à la marche et au réveil, essoufflement, soulagé en trois mois, guéri en onze mois (14 mars 1921 et définitivement comme en fait foi l'attestation du 28 décembre 1921; *Mme Amelie PICHET, 11, rue Montbrun, Paris (14e arr.)*, atteinte depuis deux ans de tuberculose pulmonaire avec crachements de sang, amaigrissement, douleurs thoraciques, fièvre légère, guérie en 18 mois (en août 1910) et définitivement comme en fait foi l'attest. du 17 décembre 1921; *Mme BAZIRE, à Tourtot, par Gonneville-la-Mallet (Seine-Inférieure)*, atteinte depuis cinq mois de tuberculose pulmonaire avec très forte fièvre, sueurs nocturnes très abondantes, quintes de toux douloureuses, amaigrissement de 15 kilogs, épuisement interdisant tout travail, améliorée en trois semaines, guérie en quatre mois, a repris ses forces, son embonpoint, peut travailler, comme en fait foi l'attest. du 26 déc. 1921; *M. Désiré CHAUVIN, à Dorignies, près Douai (Nord)*, atteint depuis cinq ans de tuberculose pulmonaire à la suite de 40 années de travail dans la mine, avec vomissements de sang, impossibilité de rester au lit, les étouffements l'obligeant à dormir dans un fauteuil, enflure des jambes, abondants crachats verts et jaunes, amélioré en trois mois, guéri en onze mois (novembre 1912) et définitivement comme en fait foi l'attest. du 7 janv. 1922; *Mme Germaine ROBERT, 23, rue Boileldieu, à Pantin (Seine)*, atteinte depuis un an de congestion pulmonaire tuberculeuse avec forte fièvre continue, crachements de sang, exténuation des forces, amélioré en trois mois, guérie en dix mois (décembre 1915) et définitivement comme en fait foi l'attest. du 7 janvier 1922; *Mme PONTET, 14, rue Lincoln, Paris (15e arr.)*, atteinte depuis 14 mois de lésions tuberculeuses pulmonaires constatées à la radiographie à l'hôpital Boucicaut, avec affaiblissement, crachats sanglants, points de côté, amaigrissement, un peu de fièvre, améliorée dès le début du traitement, guérie en 6 mois (juil. 1919) et définitivement comme en fait foi l'attest. du 11 janvier 1922. — Le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine, Paris, envoie, gratis et franco, sur demande, sa Méthode Nouvelle de *Traitement des Tuberculoses* avec un questionnaire pour *Consultations Gratuites* par correspondance. Il expédie à domicile, par poste, un grand flacon d'Elixir Dupeyroux contre 11 francs, en mandat-carte. Consultations, 5, Square de Messine, Paris, tous les jours, non fériés, de 10 h. à 11 h. et de 14 h. à 16 h.

Grand assortiment DE CHAUSSURES

-:- EN TOUS GENRES -:-

AUTRAN ADOLPHE

11, RUE DE PROVENCE - SISTERON -

M. **Autran** informe sa nombreuse clientèle que par suite des achats faits avant la hausse il livrera sa marchandises aux anciens prix

© VILLE DE SISTERON

FABRIQUE DE CHAPEAUX PAILLE & FEUTRE

pour Hommes, Dames, Fillettes et enfants

Exposition de Digne 1883 — Gros et Détail — Exposition de Nice 1883-84

Ancienne Maison F. Santini
Fondée en 1878

A. INNOCENTI

neveu et successeur

9, Boulevard Gassendi, DIGNE

Médaille de Vermeil — Médaille d'Or

Dépot de chapeaux Panama, Equateur et Péruvien - Blanchisssage de Panama

Succursales :
SISTERON, rue Mercerie, en face la Coopérative,
SEYNE, à côté du Bureau des Messageries.

Menuiserie-Ebénisterie

AGENCEMENT DE MAGASIN

ART ET BATIMENT | OUTILLAGE MODERNE

REPARATIONS EN TOUS GENRES

CHAIX MAURICE

Rue Saunerie, N° 5,

SISTERON

Livraison rapide - Prix modérés

BIJOUTERIE-HORLOGERIE-ORFEVRERIE

ANCIENNE MAISON L. BELLE

F. IMBERT, successeur

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE
Bijoux et articles pour Cadeaux
Orfèvrerie en écrins
Articles pour fumeurs - Or et Argent
Bijoux sur commande - Maroquinerie de Luxe

Réparations et transformations en tous genres

Montres -- Pendules -- Réveils
de toutes marques
LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

Faites Réparer

Vos AUTOMOBILES - VOITURES
CAMIONNETTES - CAMIONS
au

Garage Moderne
FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence — SISTERON

ECHANGE — VENTE

Représentant les meilleures marques d'Automobiles
Camionnettes et Voitures RENAULT de 6 à 40 HP.
Cyclecars MATHIS et SALMSON
les plus rapides et les plus robustes

TRANSPORTS DE POIDS LOURDS
Location de camion à la journée -:- Prix réduit

OCCASION :
STOCK de Voiturettes, Voitures, Camionnettes et Camions de 2 à 5 tonnes.
PARFAIT ETAT -:- VENDU AVEC GARANTIE

FAIBLES, SURMENÉS

et tous ceux qui souffrent d'Anémie, Vertiges, Palpitations, Troubles nerveux, Artério-Sclérose, Tuberculose, Diabète, Paludisme, Cachexies ou de toutes maladies de déchéance organique, en un mot tous les affaiblis soit par maladie ou par surmenage retrouveront FORCE, VIGUEUR, SANTÉ, grâce au

PHOSPHANOL

qui, par sa richesse en Arsino-Nucléinophosphates, Hémoglobine et Extraits végétaux reconstitue les cellules nerveuses, augmente les globules rouges du sang, tonifie la moëlle épinière, et les organes essentiels. C'est le

ROI DES RECONSTITUANTS

qui redonne de la vie à tout organe malade, et procure un sang riche, base de la santé. Chez les neurasthéniques, anémiés, tuberculeux, impuissants, le PHOSPHANOL ramène l'appétit, les poumons sont revivifiés, la vigueur et la résistance augmentent, palpitations, migraines, troubles nerveux disparaissent. Le PHOSPHANOL existe en élixir et en cachets. Prix : Le flacon ou la boîte de 50 cachets : 8 francs. Franco : 9 fr. 30 — La cure complète de 4 flacons ou 4 boîtes : franco 32 francs.
PHOSPHANOL, 6, Boulevard Richard-Lenoir - PARIS - et toutes Pharmacies

Dépôt à Sisteron, Pharmacie Bœuf.

MAISON FONDÉE EN 1880

IMPRIMERIE -- LIBRAIRIE -- PAPETERIE
— MAROQUINERIE ---

ARTICLES de FANTAISIE et de BAZAR

Pascal LIEUTIER

25, Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

Fournisseur des principaux Etablissements Scolaires

Livres scolaires et classiques,
Cahiers *Le Sisteronnais* et *la Cigale*, papier de 1e choix, propriété de la maison Lieutier.
Encres noire et de couleur,
Cahiers de dessin et de musique,
Boites de compas et de peinture,
Papier à lettre fantaisie et ordinaire

Tous les parfums, toutes les crêmes

Factures - Têtes de lettres - Cartes, d'adresse et de visite - Enveloppes
Carnets à souches - Régistres,
Affiches de tous formats,
Prospectus - Programmes.

Albums à dessin - Portefeuilles.
Serviettes - Musettes - Plumiers,
Crayons noirs et de couleurs, règles
Romans - Livraisons

SISTERON-JOURNAL

est en vente

à Sisteron chez Mme Suzanne Passard.; et au bureau du journal.

à Aix chez M. Martinet, tabacs, cours Mirabeau.

à Marseille chez Mme Mioonier, kiosque 12,s allées de Meilhan.

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON